

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

SAUMUR, 27 NOVEMBRE

UNE LETTRE DE M^{SR} ISOARD

Nous lisons dans l'Anjou :

« Après le toast de M^{SR} Lavigerie, une lettre de M^{SR} Isoard. L'évêque d'Annecy annonce à l'archevêque d'Alger qu'il « va s'engager » dès ce moment dans la voie nouvelle » ouverte par son vénérable collègue. Nous pourrions donc apprendre, sous peu de temps, qu'à l'exemple des Pères Blancs de l'Afrique, les missionnaires de saint François de Sales, à Annecy, auront joué la *Marseillaise* sur l'ordre du Prélat, à quelque dîner officiel offert au préfet de la Haute-Savoie.

« Ces toasts et ces lettres nous mettent fort à notre aise. Jamais nous ne nous permettrions de critiquer un acte de l'autorité épiscopale. Mais, du moment qu'un Prélat, n'ayant même pas à remplir les devoirs que peut imposer un mandat législatif, s'engage sur un terrain purement politique, il nous est absolument loisible de discuter son opinion, sans manquer au respect dû à son caractère. C'est un Français qui exprime son sentiment sur les affaires de son pays ; à quoi nous ne trouvons rien à redire, loin de là : il exerce tout simplement son droit de citoyen. Mais, dans ce cas, il faut bien s'attendre à la contradiction de la part des catholiques eux-mêmes ; car les questions purement politiques sont un champ de controverses ouvert à tous.

« Donc, suivant M^{SR} Isoard, « l'esprit monarchique a disparu, et complètement ; la Monarchie est impossible... il n'y a plus en France ni esprit monarchique, ni même trace de cet esprit ». Et, forçant sa thèse jusqu'à la plaisanterie, le Prélat ajoute : « Il faut beaucoup de lecture pour entendre seulement ce que voulaient dire pour nos arrière-grands-pères ces mots : le roi, la famille royale ».

« Où l'évêque d'Annecy a-t-il appris tout cela ? Par quel mode de consultation public ou occulte, au moyen de quel plébiscite, dont le secret nous échappe, a-t-il pu constater, du fond de son cabinet, qu'il n'y a même plus trace de l'esprit monarchique dans aucune partie de la France ? Est-il vraiment besoin de tant de lecture, et faut-il absolument remonter jusqu'à l'arrière-grand-père de M^{SR} Isoard, c'est-à-dire, pour le moins, au règne de Louis XV, pour savoir ce que signifiaient ces mots : le roi, la famille royale ? Le vénérable auteur de la lettre avait dix ans à la révolution de 1830, ce qui lui permettait alors, déjà, de ne pas ignorer ce qu'étaient pour ses contemporains Louis XVIII et Charles X, sans qu'il fût obligé de recourir au témoignage de ses aïeux. Est-il même bien sûr que, il y a très peu d'années, un service funèbre célébré dans la cathédrale d'Annecy, comme en beaucoup d'autres églises, n'ait pas rappelé aux catholiques de la Savoie ce qu'était Henri V pour un grand nombre de Français ? En tout cas, tant qu'on ne nous aura pas fait connaître par quels moyens d'information on est arrivé à se convaincre qu'il n'y a même plus trace d'esprit monarchique en France, il nous sera permis de tenir cette affirmation pour absolument gratuite.

« Non seulement elle est gratuite, mais, comme nous allons le voir, ces faits sont là, pour démontrer le contraire. Car nous n'avons pas l'habitude de jeter dans le public des assertions sans preuve. Faut-il rappeler à M^{SR} Isoard que, il y a vingt ans à peine, le peuple français envoyait à l'Assemblée nationale une très grande majorité de monarchistes, dont le seul tort a été de ne pas donner satisfaction aux vœux du pays, en proclamant la royauté ? Les bienfaits dont la République nous a comblés, depuis lors, sont-ils donc si éclatants que toute trace d'esprit monarchique ait dû s'effacer en si peu de temps ? Qui oserait le dire sérieusement ? M^{SR} Isoard peut-il ignorer que, sans compter les grands journaux monarchistes de Paris, il n'est guère de département qui n'ait sa feuille royaliste ? Nous en connaissons même qui en comptent jusqu'à trois à la fois. Affirmer, sans l'ombre d'une preuve, qu'il n'y a plus trace d'esprit monarchique en France, c'est donc aller contre l'évidence même.

« L'idée monarchique est, au contraire, tellement enracinée dans l'esprit des Français, qu'à défaut de la vraie monarchie, il s'attache à tout ce qui en a la simple apparence. Bon gré mal gré, il leur faut un homme en qui s'incarne le pouvoir. C'est en grande partie l'explication du succès qu'ont obtenu tour à tour Thiers, Gambetta, et le général Boulanger lui-même. Il suffit que l'on voie poindre à l'horizon quelque chose qui ressemble de près ou de loin à une monarchie, pour que l'on se porte au-devant avec une sympathie qui devient même de l'engouement. Si la constitution de 1875 a pu avoir quelque durée, c'est précisément parce qu'elle se rapproche, dans ses grandes lignes, du régime de la monarchie constitutionnelle. Quand M. Carnot, dont le prestige n'est pourtant pas incomparable, parcourt le pays, ce sont des honneurs souverains qu'il reçoit de la part des populations, tout le peuple français est monarchique par tradition et par tempérament ; et c'est la modestie de M^{SR} Carnot qui, seule, l'empêche d'être traité à son tour comme une souveraine. Inutile d'ajouter que rien de pareil ne se voit ni en Suisse ni aux Etats-Unis.

« Il n'est donc pas exact de dire que toute trace d'esprit monarchique a disparu en France. Quand M^{SR} Isoard aura voulu approfondir davantage ce problème d'ethnographie, il n'aura pas de peine à se convaincre qu'au fond il n'est pas de pays moins républicain que le nôtre. Vienne le jour où, éclairé par une troisième expérience, — décisive celle-là, — et las de subir le joug de la franc-maçonnerie qui pèse si lourdement sur lui, le peuple français saura se ressaisir dans la plénitude de sa liberté, rien ne répondra mieux à ses instincts, à ses besoins, à ses sentiments et à ses intérêts, que la Monarchie nationale et traditionnelle.

« En adhérant sans arrière-pensée à la République, « nous voulons prendre notre place » au soleil ! Mais qui donc, jusqu'ici, vous empêchait de la prendre ? Est-il besoin de se dire républicain pour combattre les francs-maçons et les libres-penseurs ennemis de l'Église ? Quelle force nouvelle cette qualification ajoutera-t-elle à vos discours et à vos écrits ?

C'est ce qu'il nous est impossible de comprendre. On parle de former un grand parti conservateur prenant en main la défense religieuse et sociale. Mais, n'en déplaise aux néo-républicains, ce parti existe, et il y aurait une suprême injustice à méconnaître les efforts qu'il a fait, depuis douze ans, pour réagir contre l'état de choses actuel. Ce parti existe au Sénat et à la Chambre des députés où ses représentants, tous d'accord sur le terrain religieux, luttent incessamment pour les droits et les libertés de l'Église. Ce parti existe dans le pays où les comités et les congrès catholiques ont pris depuis longtemps « leur place au soleil », pour travailler et combattre avec une énergie et une activité infatigables. Ce parti existe dans la presse catholique, où il n'y a pas eu jusqu'ici la moindre dissidence, chaque fois qu'il s'est agi de défendre les intérêts religieux. A ce grand parti conservateur, qui n'a pas besoin d'être fondé, par la raison toute simple qu'il existe déjà, qu'il vit et agit au grand jour, quelle ressource, quelle force nouvelle — répétons-le, — le fait de se croire ou de se dire républicain pourrait-il apporter ? Nous voyons bien tout ce que cette brusque évolution est en train d'y introduire de trouble et de confusion d'idées, mais, à part cet élément de discorde, déjà facile à constater et dont nous n'avions certes pas besoin, il nous est impossible d'entrevoir aucun avantage pouvant résulter d'une adhésion formelle et absolue à la République. Car, de s'imaginer que par là on fera tomber les armes des mains des francs-maçons et des libres-penseurs ennemis de l'Église, ce serait une naïveté que nous n'avons le droit d'imputer à personne.

« Chose singulière ! C'est de l'Algérie et de la Savoie, où l'on n'est même pas encore parvenu à envoyer au Parlement un seul représentant catholique, que nous arrive le conseil d'adhérer sans arrière-pensée à la forme républicaine. Par contre, c'est dans nos régions de l'Ouest, où nous nous efforçons de maintenir l'esprit monarchique, que se recrutent en majeure partie les représentants catholiques au Parlement. La conclusion de ce double fait s'impose : avant de changer de méthode, nous devons attendre que, grâce à de sérieux efforts, il nous arrive enfin d'Alger et d'Annecy, l'heureuse nouvelle de résultats plus satisfaisants que les nôtres.

« »
L'Anjou publie en outre l'entrefilet suivant :

« Quoi qu'on ait pu en dire ou en écrire, nous tenons de source certaine que le Saint-Père, dont on mêle si imprudemment le nom à cette controverse, n'a jamais donné pour instruction à M^{SR} Lavigerie d'adhérer sans arrière-pensée à une forme de gouvernement plutôt qu'à une autre. »

A LA CHAMBRE

Mercredi soir, 26 novembre.

Malgré la neige, la majorité n'est pas refroidie et c'est avec la même rapidité que les jours précédents qu'elle a continué la discussion du budget.

De nombreux amendements ont été présentés sur les postes et télégraphes, mais ils ont tous eu le même sort, tous ont été repoussés sans débat.

Dès qu'un orateur voulait développer quelques arguments, M. Floquet donnait des marques d'impatience, il frappait le bureau avec un coupe-papier, il s'agitait nerveusement, il agitait des papiers, et la majorité de son côté trépignait, hurlant avec furie :

Aux voix ! aux voix !

Ni M. Mir, ni M. Leydet, ni M. Poullé, ni M. Mallet, ni M. Le Gavriau n'ont eu plus de succès.

C'est à peine si la majorité leur a laissé le temps de monter à la tribune, d'ouvrir la bouche et de murmurer quelques paroles.

Les feuilletons portent « suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1891 », ils pourraient aussi bien porter « suite de la lecture et de l'adoption du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice de 1891 ».

Des automates pourraient remplacer avantageusement les députés : les désirs ministériels sont des ordres et les décisions de la Commission du budget sont sacrées.

MM. Le Gavriau et Werquin ont tenté dans ces conditions de défendre un amendement tendant à augmenter de 794,000 francs les crédits relatifs au traitement des facteurs ruraux et des sous-agents.

Ils ont fait remarquer que les contribuables veulent des réductions sur le traitement des fonctionnaires élevés, sur les inutilités, et non sur ceux qui sont réellement occupés.

La Chambre a murmuré et en un instant elle a repoussé l'amendement par 272 voix contre 240.

La joie des ministres devant cette obéissance passive de la Chambre touche au délire.

Au fait, les ministres républicains sont bien bons de consentir encore à un simulacre de discussion du budget.

Il ne faut pas désespérer les voir bientôt manier les milliards de la France sans même l'apparence d'un contrôle quelconque.

RÉPONSE DES RÉPUBLICAINS

à M^{SR} SS. Lavigerie et Isoard

Le conseil donné à tous les catholiques, clergé et laïques, par le cardinal Lavigerie, d'adhérer à la République, dit le *Monde*, « est un conseil qui paraît singulièrement difficile à suivre pour le plus grand nombre des conservateurs, et cela sans qu'on puisse mettre en doute ni leur patriotisme, ni leur dévouement religieux ».

« L'adhésion à la République présentée comme une œuvre de conscience, poursuit le directeur du *Monde*, se heurte précisément à une question de conscience. Un très grand nombre de catholiques sont sincèrement persuadés que dans l'intérêt même de la France comme de la religion, le retour à la Monarchie est souhaitable. C'est une opinion où leur foi et leur patriotisme, également sincères, également désintéressés, les tiennent fixés ; nous rencontrons donc là une véritable question de conscience qui ne peut être résolue par une exhortation, de si haut qu'elle vienne. »

